

LES INDICATEURS ET LES CONSÉQUENCES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES DU MAL-LOGEMENT

Qu'est ce que le mal-logement ?

Le mal-logement concerne les personnes qui vivent des situations de logement ne répondant pas aux normes minimums. Selon l'INSEE, ce sont les "personnes privées de logement et de confort" : les sans domicile, les hébergés et les personnes vivant dans un logement dépourvu de confort.

D'autre part, la fondation Abbé Pierre distingue deux catégories : les personnes mal-logées (4 millions de personnes en 2016) et les personnes fragilisées (12,1 millions en 2016).

Les causes du mal-logement

- Essor démographique Vs Production insuffisante de logements sociaux/d'urgence : la production de logements ne suffit pas à satisfaire les besoins ;
- Désengagement de l'Etat : la baisse des subventions et la difficulté à appliquer la loi SRU, loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, sont en cause ;
- Parc immobilier vieillissant : cela est synonyme de mal-logement, du fait du mauvais maintien ou de la précarité des logements existants.

Les conséquences du mal-logement

- Le mal-logement creuse les inégalités ;
- Ce sont les personnes les plus vulnérables, comme les familles monoparentales, les jeunes, les personnes qui souffrent psychiquement, qui sont les plus touchées ;
- Pour les enfants touchés, le mal-logement engendre des problèmes de scolarité ;
- Le mal-logement entraîne des problèmes de santé (maladies respiratoires, allergies, dépressions, etc.).

Les mesures gouvernementales

- **La loi DALO** : le Droit au Logement Opposable permet d'engager une procédure à l'amiable puis contentieuse pour les personnes n'ayant pas pu obtenir des logements, malgré les démarches entretenues.
- **La loi SRU** : la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain impose un taux de 25% de logement sociaux aux communes.
- **La TLV** : la Taxe sur les Logements Vacants est un impôt payé par les particuliers, propriétaires de logements vides.
- **Les aides de l'ANAH** : l'Agence Nationale de l'Habitat finance l'aspect énergétique des travaux.

Les solutions de la fondation Abbé Pierre

- **Produire des logements accessibles** : cela consiste à libérer du terrain, en accentuant la pression fiscale sur le foncier, mais aussi à prendre en compte les disparités territoriales et de mettre en place des plafonds de ressources ou de loyers.
- **Modérer les coûts** : il s'agit de réguler les marchés et les loyers, de taxer les loyers abusifs ou diminuer les loyers de certaines habitations, etc.
- **Prévenir l'exclusion** : cette solution vise à favoriser l'accès direct au logement aux personnes sans domicile, plutôt que de leur offrir des mesures d'urgence. D'autre part, il est plus judicieux d'intervenir dès les premiers impayés pour prévenir l'expulsion.
- **Établir une ville durable et équitable** : dans ce cadre, il s'agit de favoriser la mixité sociale, en imposant un nombre de logements défini pour chaque programme immobilier, et d'inciter à la réhabilitation des logements, plutôt que leur démolition.